



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 20 février 2024

CM 1814/24

Dossier interinstitutionnel:
2023/0201(APP)

CADREFIN
POLGEN
FIN

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: mff@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.6768

Objet: RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE, Euratom)
2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à
2027

- Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du
texte
- Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation d'un
projet de déclaration commune
- Approbation d'une lettre

= LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ÉCRITE

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 20 février 2024 de recourir à la
procédure écrite, veuillez indiquer:

- si vous êtes d'accord pour approuver la transmission au Parlement européen, pour
approbation, conformément à l'article 312, paragraphe 2, du TFUE, du règlement du
Conseil visé en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure
dans les documents ST 5818/24 + REV 1 (it) + COR 1 (it) + COR 2 (de);
- si vous êtes d'accord pour approuver la transmission au Parlement européen, pour
approbation, du projet de déclaration commune figurant dans le document
ST 5818/24 ADD 1;
- si vous approuvez le projet de lettre à ce sujet figurant à l'annexe des documents
ST 6571/24 + COR 1, adressée au Parlement européen.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION" à chaque question.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard **mardi 20 février 2024 à 19 heures**, par courrier électronique à l'adresse suivante: mff@consilium.europa.eu.
